



MAIRIE de PERET
34800

Délibération 2025/01
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 9 janvier 2025

Date de la convocation : 2/01/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 12

Date d'affichage : 2/01/2025
Nombre de présents : 12
Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA,

Absents votants par procuration :

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : RAPPORT 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAUX ET ASSAINISSEMENT

EXPOSE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article D2224-3 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2024 ;

Considérant que le second alinéa de l'article D2224-3 du CGCT prévoit que : « *Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.* »

Considérant l'exposé du rapporteur ;

DELIBERE

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service des eaux et assainissement de la Communautés de Communes Salagou Cœur d'Hérault ainsi que de la SEML La Pérotoise des eaux.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL

Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 14/01/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification